

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 24 septembre 2019

Objet : Accueil d'apprentis

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Le mardi 24 septembre deux mil dix-neuf à onze heures, le Conseil d'administration du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région d'Ile-de-France, dûment convoqué le 17 septembre 2019, s'est réuni dans ses locaux 1, rue Lucienne Gérain à Pantin, sous la présidence de Monsieur Jacques Alain BENISTI.

Nombre d'administrateurs en exercice : 29

Etaient présents : Monsieur Jacques Alain BENISTI, Madame Sabrina ASSAYAG, Monsieur Fernand BERSON, Monsieur Patrick de la MARQUE, Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Philippe LAUNAY, Monsieur Anthony MANGIN, Monsieur Yves PERREE, Madame Carole RUCKERT, Madame Nadia SEISEN, Monsieur André VEYSSIERE,

Avaient donné procuration : Monsieur Jean-Luc CADDEDU à Monsieur Yves PERREE, Madame Christine CERRIGONE à Monsieur Philippe LAUNAY, Madame Lamia KIROUANI à Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Gérard LAMBERT à Monsieur Fernand BERSON, Monsieur Philippe LAURENT à Madame Carole RUCKERT, Monsieur Frédéric MOLOSSI à Madame Sabrina ASSAYAG, Monsieur Didier ROUSSEL à Monsieur André VEYSSIERE, Monsieur Didier SEGAL-SAUREL à Monsieur Anthony MANGIN, Madame Marie-Christine SEGUI à Monsieur Jacques Alain BENISTI, Monsieur Ali ZAHY à Monsieur Patrick de La MARQUE.

Etaient absents et excusés : Madame Jeanne BECART, Madame Corinne CADAYS-DELHOME, Madame Catherine DESPRES, Monsieur Richard DOMPS, Monsieur Hervé LIEVRE, Monsieur Philippe PEMEZEC, Monsieur Philippe SERIN, Madame Sophie VALLY.

Assistaient également à la réunion : Mme Sylvie HUSSON, directrice générale, Mme Sarah DELANDES, directrice générale adjointe de l'emploi, des concours, de la santé et de l'action sociale, Mme Aurore BARTHEL directrice générale adjointe des affaires statutaires, juridiques et organismes paritaires, M. Xavier BASTARD, directeur général adjoint ressources et secrétaire général, M. Wilfrid GERBER, directeur de la communication, M. Philippe CABOUL, représentant de la Trésorerie Principale des Etablissements Publics Locaux de Paris.



Objet : Accueil d'apprentis

Le Conseil d'administration,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 92-675 du 17 janvier 1992 modifiée, articles 18 à 21, portant diverses dispositions relatives notamment à l'apprentissage,

Vu le code du travail,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 93-162 du 2 février 1993 relatif à la rémunération des apprentis du secteur public non industriel et commercial,


Vu le budget primitif de l'exercice 2019,

Vu les avis émis par le comité technique de service et le comité technique de l'établissement,

Considérant que le CIG s'inscrit dans une politique volontariste de recrutement des apprentis dont les profils correspondent aux besoins futurs de l'établissement.

Après en avoir délibéré,

- 1. DECIDE**, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer les contrats d'apprentissage en vue de l'accueil de six apprentis dans différentes directions du CIG
- 2. PRECISE** qu'un maître d'apprentissage sera désigné pour assurer les fonctions de tuteur des l'apprentis,
- 3. DIT** que la rémunération des apprentis sera déterminée en pourcentage du S.M.I.C., conformément au décret n° 93-162 du 2 février 1993 relatif à la rémunération des apprentis dans le secteur public non industriel et commercial, et sera modulée en fonction de l'âge du bénéficiaire, de l'ancienneté dans le contrat et du niveau de la formation préparée.
- 4. DIT** que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus au budget, comptes 63 et 64.


Le Président,
Jacques Alain BENISTI
Maire de Villiers-sur-Marne